



Intégration congés payés dans le calcul droits assedic

Par enju, le 15/04/2008 à 09:56

Bonjour

Je suis cadre en SSII dépendant de la convention du SYNTEC

Je suis licencié et mon indemnité de congés payés (soumis à charges sociales) inclut la règle du 1/10^{ème} c'est à dire que mes congés payés sont mieux payés puisqu'ils tiennent compte des primes et commissions qui représentent 40 % de ma rémunération

Est-ce que cette indemnité (soumise à charges sociales) sera intégrée pour calculer mes droits ?

Merci